

DEUX-SÈVRES

Enfouissement : stop ou encore ?

Le groupe Suez sollicite un renouvellement de son autorisation d'exploiter le centre d'enfouissement d'Amailloux jusqu'en 2031. Localement, des réticences existent.

C'est, depuis la fermeture du site de la Loge de Coulonges-Thouarsais en 2023, l'unique point de chute pour les déchets ultimes en Deux-Sèvres : à Amailloux, le centre d'enfouissement du Bois du Panier est autorisé à faire converger 100 000 tonnes par an. Un plafond qui n'était pas atteint en 2023, dernière année connue en termes de volumes. 87 000 tonnes avaient alors été enfouies. Ce qui était néanmoins près de 50 % de plus qu'en 2015 (62 600 tonnes).

UN LONG PROCESSUS

L'autorisation d'exploiter, confiée à Suez RV Sud Ouest, s'achèvera fin mars 2026. Depuis plusieurs mois, une procédure est engagée pour le renouvellement de cette autorisation jusqu'en janvier 2031. En février 2024, la Région a émis un avis favorable à cette prolongation. Ce dossier revient sous la forme d'une (discrète) procédure dite de participation du public engagée depuis le 19 décembre 2025. Elle va se prolonger jusqu'au 16 janvier. Chacun peut s'exprimer par deux canaux : par voie postale en direction de la préfecture, bureau de l'environnement au 4, rue Duguesclin, BP700 79099 Niort Cedex 9 en précisant dans l'objet PPVE-Société Suez RV Sud-Ouest à Amailloux ; par courriel, à l'adresse pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

UN DOULOUREUX SOUVENIR

Le mode de consultation ainsi que la période des fêtes de fin d'année n'est, a priori, pas très propice à une large mobilisation. Mais le souvenir des nuisances olfactives générées par les biogaz émis par le site entre fin 2023 et le printemps 2024 est sans doute encore vivace dans la mémoire des riverains, qu'ils résident à Amailloux à Chiché. Il vient d'être ravivé par l'amende de 43 000 € infligée par la préfecture des Deux-Sèvres à l'exploitant, au sujet de la gestion des lixivats [jus produits sous l'action conjuguée de l'eau de pluie et de la fermentation des déchets enfouis, NDLR] entre mai 2024 et septembre 2025. La problématique est désormais résolue.

LA MUNICIPALITÉ TEMPORISE

Alors que les nuisances olfactives étaient récurrentes, la municipalité d'Amailloux semblait clairement se lasser début 2024. « Ce genre d'épis-



Depuis la fermeture du site de la Loge à Coulonges-Thouarsais, fin 2023, le centre d'enfouissement d'Amailloux est l'unique lieu dédié aux déchets ultimes en Deux-Sèvres.

PHOTO : ARCHIVES CO - MARE DELAGE

des ne peut que nuire à une réponse favorable quant à la prolongation d'exploitation du site », confiait Nathalie Brescia, maire, en février 2024. Qu'en est-il aujourd'hui ? « Je ne me prononce pas », indique l'élue, qui ne souhaite pas influencer la démarche de consultation engagée. « Les gens vont s'exprimer, le Conseil municipal se prononcera en tenant compte de ces observations et de ses convictions. »

UN GISEMENT REVU

En l'état, le site d'Amailloux n'est pas uniquement autorisé à voir converger des déchets deux-sévriens. Des quotas sont fixés pour des volumes arrivant de départements voisins, à un plafond fixé à 30 000 tonnes par an.

La demande intègre une suppression de ces quotas pour la Charente, la Charente-Maritime et la Vienne « ce qui permettra d'assurer le traitement des déchets » en provenance de ces territoires « en relais des autres installations déjà autorisées sur ces départements ». La limite, en termes

de proportion, est le fait que les déchets deux-sévriens soient prioritairement traités sur place. En revanche, ces quotas seraient maintenus pour le Maine-et-Loire et la Vendée, qui se partageront ce même

volume externe de 30 000 tonnes par an. De quoi compenser « les manques de capacité » d'enfouissement pour ces deux départements.

Fabien GOUAULT

A SAVOIR

Le Smited espère « une continuité »

Le dossier du renouvellement de l'autorisation d'exploiter du site d'enfouissement d'Amailloux est suivi de près par le Syndicat mixte de traitement et d'élimination des déchets en Deux-Sèvres (Smited 79). La structure, qui couvre une large partie du département, y oriente les déchets ménagers résiduels mais aussi les déchets tout-venant non-valorisables issus des déchetteries. « On espère une continuité de l'existant », indique Yves Chou-

teau, président. L'inverse aurait une incidence financière pour le Smited, déjà confronté à une hausse des coûts de traitement. Lié contractuellement à Suez, le syndicat serait à défaut contraint d'orienter des dizaines de milliers de tonnes par an vers le centre d'enfouissement de Sommières-du-Clain, dans la Vienne. Avec des coûts de transport bien supérieurs qui seraient in fine répercutés sur le contribuable.

TRAVAUX

Lycée de la mode à Cholet : trois ans pour se refaire une beauté



La restructuration-extension du lycée de la mode à Cholet, financée par le conseil régional des Pays de la Loire, va coûter 14 millions d'euros.

PHOTO : MAGNUM

Un vaste chantier va être mené au lycée de la mode à Cholet. L'opération sera lancée au printemps 2026 pour s'achever à l'été 2029. La Région des Pays de la Loire va engager 14 millions d'euros.

Le permis de construire, consulté par Le Courrier de l'Ouest, a été accordé le 18 décembre dernier. Un appel d'offres a été lancé en parallèle. En quelques jours, le dossier de restructuration-extension des ateliers du site du lycée de la mode est entré dans une phase très concrète. Rattaché au lycée Fernand-Renaudeau, l'établissement choletais va subir un lifting d'une ampleur inédite : augmentation de la surface des ateliers pédagogiques et rénovation des espaces dédiés à la vie scolaire sont au programme. « C'est une grosse opération », confirme André Martin, cinquième vice-président du conseil régional des Pays de la Loire, en charge des lycées et de la formation initiale.

Le chantier va durer 36 mois jusqu'à l'été 2029

Le chantier, à tiroirs, c'est-à-dire réalisé en trois grandes phases, doit démarrer au printemps 2026

et durer au moins 36 mois, jusqu'à l'été 2029. Les travaux prévoient une extension pour environ 1 200 m² ainsi qu'une restructuration des niveaux 0 et 1 sur près de 4 000 m². Des rénovations techniques seront également menées (toitures-terrasses, parvis, volets roulants, chauffage-ventilation, éclairage) et viseront à améliorer les confort thermique et acoustique « entre les différents espaces (plateforme E-mode, administration, locaux du personnel, etc.) ». Le montant des travaux, divisé en 18 lots, est estimé à 14 millions d'euros, fait savoir André Martin. Les entreprises ont jusqu'au 29 janvier prochain pour présenter leurs offres.

Pour rappel, le lycée de la Mode a été construit en 1989. Il propose des filières spécialisées en mode, textile et design, allant du CAP à la licence professionnelle. À la rentrée 2025, l'établissement comptait 300 élèves. L'extension des espaces professionnels du lycée devrait permettre d'accueillir de nouvelles machines et un panel de formations encore plus complet encore qu'aujourd'hui.

Julien SUREAU

Des portes ouvertes les 30 et 31 janvier

Le lycée de la Mode organise deux journées de portes ouvertes, vendredi 30 janvier, entre 17 h et 20 h, et samedi 31 janvier, entre 9 h et 12 h. L'ensemble des formations

proposées par l'établissement (Bac professionnel, titre professionnel, BTS, Diplôme national des métiers d'art et du design) sera présenté au public.

SORTIES

Visites et expositions en tous genres

Argentonnais

Visite commentée du château de Philippe de Commynes. Tarif : 3€, gratuit - 16 ans. Pour une visite à la demande contacter : 05 49 66 22 81 - amichateau.argenton@laposte.net. Le parc est ouvert tous les jours de 10 à 19 heures, et le week-end, vacances scolaires et jours fériés : de 10 à 17 h 30.

Bressuire

Exposition de Noël sur le thème du cirque, jusqu'au 4 janvier, de 15 heures à 18 heures, salle des Arcades. Entrée libre (fermée les 25 décembre et 1er janvier) Visite maquette ferroviaire animée, les 28, 29 et 30 décembre puis les 3 et 4 janvier, de 15 heures à 17 h 30, avec séances à 15 h 30 et 17 heures.

Payant. Gare de Fret - boulevard Foch. Crèche animée, ouverte de 14 à 17 heures, avec séances à 14 h 30, 15 h 30 et 16 h 30. Fermée le 1^{er} janvier. Payant.

Chiché

Exposition « L'enfance des méchants, des vilains et des affreux » présentée à la bibliothèque, jusqu'au 31 décembre. 11 figurines de grands méchants extraites du livre de Benjamin Lacombe et Sébastien Perez.

Massais

Exposition Reboot. Jusqu'au 28 décembre, ancienne laiterie, du mercredi au dimanche, de 14 heures à 18 h 30.

L'ObSAF dénonce les usages des subventions

Dans le premier rapport de sa jeune existence, l'Observatoire des subventions et aides agricoles en France liste les sommes allouées au secteur de la production de foie gras et note le manque de transparence de certaines collectivités, dont le Conseil départemental des Deux-Sèvres.

Il y a quelques jours, les médias français ont été destinataires d'un communiqué de l'Observatoire des subventions et aides agricoles en France. Cet observatoire, qui se dit animé par des membres issus du monde agricole, est une association indépendante dont l'objectif principal est de « mettre en lumière et de rendre transparentes les aides publiques accordées au secteur agricole ». Le but est de pointer les subventions mal utilisées, d'étudier l'usage qui est fait des aides régionales, nationales et européennes.

Un manque de transparence

Pour braquer les projecteurs sur sa très jeune activité, l'ObSAF a publié récemment un rapport, son premier, sur les aides au secteur de la production de foie gras. Dans ce rapport, l'ObSAF dénonce non seule-



Le foie gras reste un mets prisé pour les fêtes de fin d'année.

PHOTO : ARCHIVES CO - MARE DELAGE

ment le volume d'aides accordé à ce secteur d'activité, mais aussi un manque de transparence dans leur attribution.

« Le Département des Deux-Sèvres n'a pas répondu aux demandes d'accès aux documents administratifs formulés par l'ObSAF » dénonce par exemple le collectif.

Il avait formulé sa demande à la directrice-adjointe de l'administration générale de la Commission d'accès aux documents administratifs (Cada) relevant du Conseil départemental les 10 janvier 2025 et 8 octobre suivant.

« Cette absence de réponse constitue un obstacle à la transparence, pour-

tant garantie par le Code des Relations entre le public et l'Administration » pointent les auteurs.

A propos de l'activité des producteurs de foie gras, « l'analyse des données régionales et européennes permet de documenter la présence active de la filière sur le territoire. Entre 2023 et 2025, les acteurs de la filière foie gras installés dans les Deux-Sèvres ont bénéficié de plus de 209 372 € de financements publics, portés exclusivement par la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Europe. Les financements se concentrent principalement sur la modernisation des élevages, avec près de 57 000 € dédiés à l'amélioration de bâtiments et d'ateliers de gavage, ainsi que sur l'installation agricole, via 40 500 € de Dotation Jeune Agriculteur. Les dispositifs de transformation représentent environ 17 300 €, tandis que plus de 94 000 € ont été alloués à un projet de diversification touristique autour d'un parcours de visite consacré au canard gras. L'ensemble de ces subventions montre que la filière foie gras occupe une place économique significative dans les Deux-Sèvres et bénéficie d'un soutien public important, en dépit de l'absence totale d'informations fournies par le Département ».